

AVIS DE DÉPÔT

Avis de dépôt du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de
l'aérodrome de Châteaudun

Le public est informé que le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Châteaudun a été approuvé par arrêté ministériel NOR TREA2217295A du 2 décembre 2022. Il a été publié au *Journal officiel* de la République Française le 28 décembre 2022.

Ce plan est déposé pour être tenu à la disposition du public pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, dans les mairies de : Châteaudun, Cloyes-les-Trois-Rivières, Vald'Yerre, Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Jallans, La Chapelle-du-Noyer, Marboué, Moléans, Péronville, Saint-Denis-Lanneray, Thiville, Varize, Villampuy, Villemaury.

Il est également consultable en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.geoportail.gouv.fr>, dans la partie «ville et urbanisme» du catalogue de données.

Le Préfet,

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général**


Yann GÉRARD